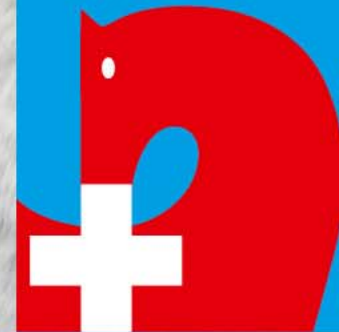




Fédération Suisse des Sports Equestres (FSSE)

Application de la règle de mesure pour les muserolles



Voici ce que dit le Règlement:

Le paragraphe suivant a été introduit dans tous les Règlements des disciplines et entre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2020 :

«La muserolle doit être fermée de manière à ce qu'un instrument de mesure normalisé fourni par la FSSE puisse être utilisé pour mesurer une distance de 1.5 cm entre le chanfrein et la muserolle. Cette règle s'applique à tous les types de muserolle.»

Sensibilisation pendant la première année

La première année d'introduction met l'accent sur des mesures de sensibilisation et non pas sur des sanctions !

- Communication et informations à travers tous les canaux disponibles
 - Contrôles sur place (sélection aléatoire par exemple d'après le numéro de départ) et entretiens explicatifs
- **Lorsque la muserolle est trop serrée** : demande de desserrer la muserolle

Qui contrôle et quand?

Le président de jury est responsable des contrôles

La mesure peut être effectuée par chaque membre du jury ou par un officiel désigné par le président du jury ou le DT.

- **Recommandation** : effectuer la mesure lorsque la paire quitte le carré/le parcours, mais en cas de soupçons ou d'anomalies, le faire également durant la phase d'échauffement.

Dispositions

Si le contrôle a lieu **AVANT** le départ:

- Si le cavalier se montre **ouvert** à cette remarque et qu'il adapte la muserolle : mention dans le rapport du jury sans citer de nom (uniquement à des fins statistiques) et autorisation de prendre le départ.
 - Si le cavalier fait preuve d'**intransigeance** : mention dans le rapport du jury sans citer de nom (uniquement à des fins statistiques) avec un avertissement oral et une interdiction de départ.
- En fonction de la gravité du cas, le jury peut également donner un carton jaune.

Ce processus est valable pour l'année d'introduction 2020. Les décisions quant aux mesures à appliquer en 2021 seront prises ultérieurement et communiquées en temps utile.

Dispositions

Si le contrôle a lieu **APRÈS** l'épreuve:

- Si le cavalier se montre **ouvert** à cette remarque : mention dans le rapport du jury sans citer de nom (uniquement à des fins statistiques) et PAS de disqualification, le résultat sportif reste acquis.
 - Si le cavalier fait preuve d'**intransigeance** : mention dans le rapport du jury sans citer de nom (uniquement à des fins statistiques) avec un avertissement oral et une disqualification.
- En fonction de la gravité du cas, le jury peut également donner un carton jaune

Ce processus est valable pour l'année d'introduction 2020. Les décisions quant aux mesures à appliquer en 2021 seront prises ultérieurement et communiquées en temps utile.

La mesure doit être faite comme suit :

- L'instrument de mesure est inséré sous la muserolle en partant **du haut vers le bas** dans le sens du poil sur le chanfrein
- L'instrument doit être inséré jusqu'à **la marque «1,5cm»**. Pour ce faire, on peut également exercer une légère pression
- Si le cheval est **peureux**, l'instrument de mesure peut aussi être inséré du bas vers le haut car il peut ainsi être plus facilement retiré
- La mesure se fait avec **les rênes longues**



Exemple de mesure :

- Bride avec muserolle hanovrienne



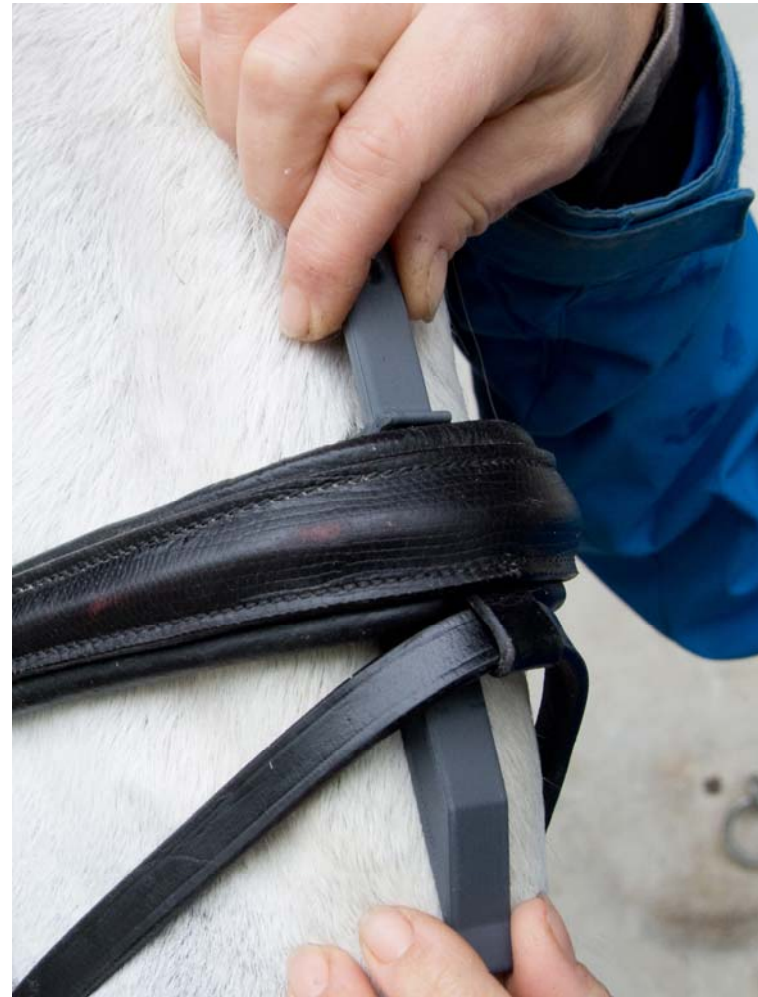
Exemple de mesure :

- Bride Micklem



Exemple de mesure :

- Bride avec muserolle irlandaise (exemple à droite : pourrait être mesuré plus au milieu !)



Exemple de mesure :

- Bride complète



Muserolle trop serrée !!



Merci pour votre attention



Schweizerischer Verband für Pferdesport
Fédération Suisse des Sports Equestres
Federazione Svizzera Sport Equestri
Swiss Equestrian Federation

Postfach 726
Papiermühlestrasse 40 H
3000 Bern 22
Tel. +41 31 335 43 43
info@fnch.ch | fnch.ch